



Compte rendu du Conseil d'Administration **tenu le : Jeudi 16 Septembre 2021,**

Membres du CA présents :

ACLOQUE André, BURLET-PARENDEL Madeleine, DELAUGERE Damien,
DELBOVE Léonie, GONNET Michel, JOUMARD Raymond, LEGENDRE Philippe/ISARA,
PERTOSA Marc, QUERRIEN Gilles.

Membres du CA excusés :

COHENNY Chantal, HURTEL Jeanne Marie, Albert PHILIPPON.

Membres du CA absentes non excusées :

LEBESLOUR Caroline, PAGANO Isabelle.

Invités présents :

FICHEUX Damien, MARIAGE Jean Michel, SEABRA Gwladys.

Invité excusé :

Patrick BONNARD

1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 16 Juin 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne.

2 - Préparation des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire – 13 Octobre 2021 :

Elles auront lieu au Foyer AFP/L'Étincelle – 136 Boulevard Yves Farges à LYON 7^{ème} :

2. 1- Assemblée Générale Ordinaire :

Le passe sanitaire ou test PCR sera exigé.

Accueil à partir de 18h00 par Gwladys SEABRA, Marc PERTOSA et Gilles QUERRRIEN. Le pointage des participants sera assuré par A. ACLOQUE et M. BURLET-PARENDEL. Raymond JOUMARD adressera les invitations aux adhérents, majoritairement par mail et par courrier à ceux qui ne sont pas connectés. L'annonce sera également faite sur le site du CIL (par R.JOUMARD et sur Facebook et Le Progrès (Marc Pertosa se chargera de ces 2 dernières annonces). Nous abordons la répartition des différentes tâches impliquées pour son bon déroulement.

La proposition de Raymond JOUMARD, de faire un phoning auprès des adhérents est rejetée (7 contre et 2 pour). Raymond JOUMARD assurera quand même seul cette tâche pour une sélection d'adhérents.

2. 2- Assemblée Générale Extraordinaire ;,

Modification des statuts actuels concernant la durée de l'ancienneté d'adhésion pour l'éligibilité au Conseil d'Administration, à savoir réduire à 6 mois et non plus un an. Si le nombre de candidats excède le nombre de sièges à pourvoir, en cas d'égalité des voix, seront

retenus ceux présentant le plus d'ancienneté. Il est également évoqué la désignation de deux co-présidents (5 voix pour, 2 contre, 2 abstentions).

3 - Conseil d'Administration :

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire seront désignés les nouveaux administrateurs pour remplacer les postes vacants, suite à démissions volontaires ou statutaires : C. COHENNY et M. JOUMARD sont membres démissionnaires ; C. LEBESLOURD et I. PAGANO sont considérées membres démissionnaires en raison de leurs absences répétées et non excusées, conformément à l'article 9 de nos statuts.

Dernière minute : J. M. Hurtrel reste membre du Conseil d'Administration.
Compte tenu de la vacance au CA, Gwladys SEABRA et Jean-Michel MARIAGE se porteront candidats au Conseil d'Administration, leur candidature sera validée lors de l'AGO. D'autres candidats sont volontaires.

4 - Commission « Communication » :

Compte tenu du temps imparti à notre présent Conseil, ce point est reporté à notre Conseil d'Octobre ; cette commission reste pilotée par Glwadys SEABRA.

5 - Consultation concernant le tram T10 :

Après un bref échange, il est rappelé que chacun peut répondre à la consultation en ligne sur le site t10@sytral.fr . R. JOUMARD a déposé au nom du CIL sur ce site : <http://cil-gerland-guillotiere.fr/reponse-a-la-consultation-tram-t10/>

6 - Tenue du site :

Point reporté à notre prochain Conseil.

7 - Gazette :

Préparation de la prochaine gazette : Point reporté à un Conseil ultérieur

Distribution de la dernière gazette : Comme d'habitude, sa diffusion se fera chez les commerçants, sorties d'écoles de l'arrondissement ainsi que sur les principaux marchés (St Louis, Jean Macé, Fourcade et Gerland). Nous commençons par St Louis dimanche matin 19/09.

8 - KAKEMONO :

Point reporté à un prochain Conseil.

9 - Réclamation de l'application de la loi sur les CICA :

Différents courriers ont été adressés aux élus ; quid de la suite.

Une intervention aura lieu en Conseil d'arrondissement par le CVAL sur le rétablissement des nombreuses saisines en Conseils dédiés, comme c'était le cas par le CICA, précédent. Elle aura lieu, en principe début Novembre. Un représentant du CIL est impératif.

Si nous n'obtenons pas satisfaction, le bureau doit être missionné pour envoyer un courrier à la Préfecture demandant le respect de la loi PML.

10 - Statut d'exonération d'impôt

Divers CIL bénéficient d'un rescrit¹, statut qui permet de réduire la charge de la cotisation en faisant bénéficier les adhérents d'une remise d'impôt.

Le bureau effectuera cette demande de statut, auprès de la préfecture.

Prochain Conseil : Jeudi 21 Octobre 2021 à 18h15, Salle E – Maison Ravier.

La séance est levée à 20h30.

Raymond JOUMARD
Président par intérim

Notes de :
Madeleine BURLET-PARENDEL
Secrétaire

¹ Une précision à apporter, nous ne sommes pas une association d'utilité publique qui s'adresse surtout aux associations d'aide aux personnes en difficulté, mais d'intérêt général, la réduction d'impôt est alors de 66 % du don contre 75 % dans le premier cas.
